



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 2

CERTIFICAT ACERMI
N° 18/D/141/1269
Licence n° 18/D/141/1269

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits en vrac à base de cellulose version C du 01/07/2018 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **CSI SAS**

Company:

Siège social : **Z.I. Auguste III 4, chemin des Arrestieux 33160 CESTAS - France**

Head Office:

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

UNIVERCELL +

et fabriqué par les usines de : Cestas - France (33)

Production plant:

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

et pour les usages figurant en page 5 du présent certificat.

Uses are given in page 5.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits en vrac à base de cellulose.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations Bulk cellulose wadding-based products.

Ce certificat a été délivré le 01 janvier 2021 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

This certificate was issued on January 01st 2021 and is valid until December 31th 2023, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
T. GRENON

P. PRUDHON

Pour le Secrétaire
É. CRÉPON

F. LYON

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Renouvellement du certificat n° 18/D/141/1269 Édition 1, délivré le 03 septembre 2019

Renewal of certificate n° 18/D/141/1269 Edition 1, issued on September 03rd 2019



CERTIFICAT ACERMI
N° 18/D/141/1269
Licence n° 18/D/141/1269
CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES
Certified properties

SOUFFLAGE

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_D = 0.039$ W/(m.K)

Certified thermal conductivity:

MASSES VOLUMIQUES : de 23 à 35 kg/m³

Densities:

RÉSISTANCE THERMIQUE

Thermal resistance

Résistance thermique R_{TH} (m ² .K/W)	Épaisseur minimale (mm)	Épaisseur après tassement (mm)	Nombre de sacs minimal pour 100 m ²	
			12.5kg	14.0kg
2.00	99	78	19	17
2.50	123	98	23	21
3.00	148	117	28	25
3.50	173	137	32	29
4.00	197	156	37	33
4.50	222	176	41	37
5.00	247	195	46	41
5.50	272	215	50	45
6.00	296	234	55	49
6.50	321	254	60	53
7.00	346	273	64	57
7.50	370	293	69	61
8.00	395	312	73	65
8.50	420	332	78	69
9.00	444	351	82	73

Nota : la résistance thermique certifiée R ne peut être obtenue qu'en respectant impérativement à la fois l'épaisseur à installer et le nombre minimal de sacs pour 100 m² de surface couverte ainsi que les prescriptions figurant dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application du procédé en cours de validité (liste des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application disponibles sur le site www.ccfat.fr).

AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Other certified properties

Classe de tassement	SH25
----------------------------	-------------



CERTIFICAT ACERMI
N° 18/D/141/1269
Licence n° 18/D/141/1269
CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES
Certified properties

INSUFFLATION

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_D = 0.042$ W/(m.K)

Certified thermal conductivity:

MASSES VOLUMIQUES : de 50 à 60 kg/m³

Densities:

RÉSISTANCE THERMIQUE

Thermal resistance

Résistance thermique R_{TH} (m ² .K/W)	Épaisseur à installer (mm)	Nombre de sacs minimal pour 100 m ²	
		12.5kg	14.0kg
1.15	50	20	18
1.40	60	24	22
1.90	80	32	29
2.25	95	38	34
2.35	100	40	36
2.85	120	48	43
3.30	140	56	50
3.45	145	58	52
3.80	160	64	58
4.25	180	72	65
4.75	200	80	72
5.20	220	88	79
5.70	240	96	86
6.15	260	104	93
6.65	280	112	100
7.10	300	120	108
8.30	350	140	125
9.50	400	160	143
10.70	450	180	161

Nota : la résistance thermique certifiée R ne peut être obtenue qu'en respectant impérativement à la fois l'épaisseur à installer et le nombre minimal de sacs pour 100 m² de surface couverte ainsi que les prescriptions figurant dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application du procédé en cours de validité (liste des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application disponibles sur le site www.ccfat.fr).



CERTIFICAT ACERMI
N° 18/D/141/1269
Licence n° 18/D/141/1269
CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES
Certified properties

PROJECTION

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_D = 0.041$ W/(m.K)

Certified thermal conductivity:

MASSES VOLUMIQUES : de 40 à 50 kg/m³

Densities:

RÉSISTANCE THERMIQUE

Thermal resistance

Résistance thermique R_{TH} (m ² .K/W)	Épaisseur à installer (mm)	Nombre de sacs minimal pour 100 m ²	
		12.5kg	14.0kg
0.70	30	10	9
1.05	45	15	13
1.45	60	20	18
1.95	80	26	23
2.30	95	31	28
2.40	100	32	29
2.90	120	39	35
3.40	140	45	40
3.50	145	47	42
3.90	160	52	46
4.35	180	58	52
4.85	200	64	58

Nota : la résistance thermique certifiée R ne peut être obtenue qu'en respectant impérativement à la fois l'épaisseur à installer et le nombre minimal de sacs pour 100 m² de surface couverte ainsi que les prescriptions figurant dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application du procédé en cours de validité (liste des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application disponibles sur le site www.ccfat.fr).



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

**CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES**

Édition 2

CERTIFICAT ACERMI

N° 18/D/141/1269

Licence n° 18/D/141/1269

USAGES VISÉS

Intended uses

Le produit objet de ce certificat peut être utilisé pour les usages visés dans le tableau ci-dessous. La mise en œuvre de ce produit est précisée dans les documents de référence tels que les DTU, les règles ou recommandations professionnelles, les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application. Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

USAGE VISÉ (selon le Cahier Technique G)		RÉFÉRENCES COMMERCIALES	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
Sols et Planchers	Isolation sur planchers de combles perdus	UNIVERCELL +	
Murs donnant sur l'extérieur : isolation thermique par l'intérieur	Isolation par insufflation dans les parois murs	UNIVERCELL +	